



# CALAIS GRS

DOSSIER D'INSCRIPTION  
SAISON 2023/2024

## Planning & Tarifs :

Section CF	Jours et Horaires	Cotisation annuelle + Licence FFG
CF3	Mercredi 10H00 – 12H00 Samedi 14H00 – 16H00	195€ + 47€
CF4	Mardi 18H00 – 20H00 Mercredi 10H00 – 12H00 Vendredi 18H00 – 20H00 Samedi 14H00 – 16H00	230€ + 47€

**Un Tee-shirt du Club offert**

**Une remise de 10% sera appliquée sur le montant total des cotisations dès la deuxième adhésion sur une même saison (même nom, même adresse).**

### Documents à joindre au dossier d'inscription :

- **Fiche d'inscription** dûment remplie et signée
- **Règlement intérieur** signé
- **Autorisation parentale** complétée et signée
- **Certificat médical**
- **Une photo d'identité** (inscrire le nom de la gym au dos)
- **Règlement** du montant de la cotisation annuelle. Un étalement des paiements de la cotisation peut être accordé sur plusieurs mois, sachant que l'intégralité de la cotisation doit être payée au 31 décembre 2023. Pour les personnes souhaitant des dépôts différés il y a lieu de mettre le mois souhaité au dos du chèque, faute de quoi les chèques seront tous remis ensemble en banque. Enfin le nom et le prénom de l'enfant doit apparaître au dos du chèque

### Dossier à rendre lors des permanences de rentrée :

Mardi 29/08 de 15H00 à 18H00  
Mercredi 30/08 de 15H00 à 18H00  
Samedi 2/09 de 9H00 à 12H00  
Mercredi 6/09 de 16H00 à 18H30

**Calais GRS**

Salle Delphine Ledoux  
Avenue Poincaré  
62100 Calais

# Fiche de renseignements

## Demande d'inscription pour :

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
Date de Naissance : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ Section : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_  
Téléphone : \_\_\_\_\_ Mail : \_\_\_\_\_

**Taille Tee Shirt :** 6ans 8ans 10ans 12 ans 14 ans XS S M L

## Responsables légaux :

### Mère :

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_  
Téléphone : \_\_\_\_\_ Portable : \_\_\_\_\_  
Mail : \_\_\_\_\_  
Profession : \_\_\_\_\_

### Père :

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_  
Téléphone : \_\_\_\_\_ Portable : \_\_\_\_\_  
Mail : \_\_\_\_\_  
Profession : \_\_\_\_\_

### Droits à l'image

J'autorise / je n'autorise pas Calais GRS à photographier ou filmer mon enfant \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ lors des cours, stages, représentations ou compétitions, et à les diffuser sur tout  
support de communication du club (Site, Facebook, Instagram....).

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ Signature

## Partie à remplir par le secrétariat :

	Nombre	Montant	Banque	N°	Date
Liquide					
Chèque(s)					
Chèques Vacances					
Coupons Sport					
Tickets Loisir					
Pass'sport					



# AUTORISATION PARENTALE FICHE D'URGENCE

A remettre le 1<sup>er</sup> jour à l'encadrement

Je soussigné/nous soussignés, .....

agissant en qualité de représentant/s légal/aux de l'enfant mineur :

Nom, Prénom : .....

Date de naissance : .....

N° Sécurité Sociale : .....

N° de licence (13 chiffres) : .....

Mutuelle : nom, adresse et téléphone : .....

- l'autorise/l'autorisons à participer, tout au long de la saison sportive 2023/2024 aux stages et/ou compétitions et/ou sélections sur convocation de Calais Grs ainsi qu'à, le cas échéant, toutes activités touristiques, culturelles, de loisirs et sportives organisées par Calais Grs dans le cadre desdits stages et/ou compétitions, sous la responsabilité de cadres majeurs.

- l'autorise/l'autorisons à effectuer les déplacements liés à son activité au sein du club ou du pôle (entraînements, compétitions, retour vers l'établissement scolaire, internat....) :

-à bord du véhicule d'un membre du club, du pôle ou d'un parent accompagnateur opérant à titre bénévole désigné par l'association Calais GRS ou le pôle Espoir GR.

-En bus

-En transport en commun

En cas d'accident, les responsables Calais Grs s'efforcent de prévenir la famille dans les plus brefs délais.

- j'accepte/ nous acceptons que mon/notre enfant ..... soit hospitalisé/e en cas d'urgence et

- j'autorise/nous autorisons les responsables de Calais Grs à prendre toutes les dispositions nécessaires à cet effet

Les responsables de Calais Grs remettront le présent document au personnel de santé qui prendra en charge mon/notre enfant

## Informations à caractère d'urgence

Si vous n'avez rien à signaler pour votre enfant merci d'indiquer « RAS ».

Groupe sanguin : .....

Allergies : .....

Contre indications médicamenteuses : .....

Problèmes médicaux à caractère d'urgence : .....

Traitements réguliers : .....

Directives médicales en cas d'urgence : .....

## Coordonnées des personnes à prévenir en cas d'accident

N° de téléphone du domicile des parents : .....

N° de téléphone du travail de la mère : .....N° de mobile : .....

N° de téléphone du travail du père : .....N° de mobile : .....

Nom et n° de téléphone d'une personnes susceptible de prévenir les parents rapidement : .....

Nom, adresse et n° du téléphone du médecin traitant : .....

Fait à ..... le .....

Signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »



Calais GRS est une association qui a pour but de faire découvrir et développer la pratique de la Gymnastique Rythmique (GR) en loisir ou en compétition.

#### L'inscription :

L'inscription est obligatoire pour toutes les gymnastes, qu'elles participent ou non aux compétitions. 2 séances d'essai sont offertes pour toute nouvelle inscription. Passé ce délai, le dossier d'inscription doit être remis au secrétariat dûment complété et accompagné du règlement.

Pour toute réinscription, le dossier doit être remis complété le jour de la reprise. Aucun accès au praticable ne sera autorisé sans ces formalités.

Dès réception du numéro de licence, mettre une photo de la gymnaste dans l'espace « créer sa licence » sur le site du club ou sur [ffgym.fr](http://ffgym.fr)

#### La visite médicale :

Le certificat médical d'aptitude à la pratique de la GR en compétition est obligatoire. Il sera demandé pour accéder à la surface d'entraînement

### Règlement Intérieur

#### La cotisation :

La cotisation annuelle doit être réglée lors de l'inscription. Le montant est fixé chaque année par le Comité Directeur. Elle comprend : l'adhésion, la licence FFG, l'assurance, la pratique du sport (la mise à disposition des locaux, utilisation du matériel ainsi que les cours). Ne sont pas inclus dans le prix de la cotisation : la tenue réglementaire imposée (justaucorps du club ou autre), les engins, les transports, la participation pour les déplacements (trajet, hébergement et repas). Aucune cotisation ne sera remboursée quel que soit le motif.

#### Les entraînements:

Les horaires de début et fin d'entraînement doivent être respectés. Le temps d'entraînement n'inclut pas le temps de vestiaire. (Arriver 10 minutes avant l'heure de l'entraînement) Les parents doivent accompagner leur enfant jusqu'à la salle et venir les récupérer en fin de séance au même endroit à l'heure. Les gymnastes doivent signaler toute absence le plus tôt possible par mail à [calaisgrs@hotmail.com](mailto:calaisgrs@hotmail.com) en précisant, le nom, prénom de la gymnaste ainsi que le cours et le nom de l'entraîneur. Une gymnaste qui est dans l'impossibilité de travailler mais qui peut se déplacer doit venir regarder la séance afin de visualiser et mémoriser le contenu.

La présence des parents pendant les cours est interdite.

#### La tenue :

Pour participer aux entraînements ou au cours de danse, les gymnastes doivent porter : un T-shirt ou sweat ajusté sans capuche, un leggings ou un short, des chaussettes, 1/2 pointes, un chignon. Pour une question de sécurité, la pratique du sport se fait sans bijou, sans voile et avec des ongles courts.

Pour participer aux compétitions, les gymnastes doivent porter la veste et le tee-shirt du club, des chaussures de sport, un justo, des 1/2 pointes, le nécessaire à chignon, du maquillage, le tout dans un sac de sport. Les gymnastes sont responsables de leurs affaires. L'association ne pourra être tenue responsable des vols ou pertes des effets personnels des gymnastes lors des entraînements, manifestations ou compétitions.



### La discipline :

Les gymnastes et les parents doivent respecter les remarques et les décisions prises par les entraîneurs et les cadres techniques. Elles sont toujours prises dans l'intérêt des gymnastes pour leur bien-être et leur sécurité afin de leur assurer une bonne préparation physique et une bonne progression sportive. L'indiscipline répétée ou le non respect de ce règlement et toute forme de harcèlement physique ou moral fera l'objet d'une réunion exceptionnelle du Comité Directeur. Après étude de cas, la radiation de la gymnaste pourra être prononcée.

Les horaires et le responsable des cours sont définis au préalable à chaque début de saison. Aucun changement à des fins personnels ne sera accepté. La communication avec les encadrants ne se fera que durant leurs horaires de travail. En dehors de ceci, merci de contacter le club par mail à [calaisgrs@hotmail.com](mailto:calaisgrs@hotmail.com).

Toutes gymnastes s'engagent à participer à la vie associative du club (compétitions, démonstrations, fête...) à titre bénévole et avoir un esprit sportif sur et en dehors du praticable.

Lors des déplacements, les gymnastes ainsi que leur famille peuvent être sanctionnés par la fédération ou par le club en cas de comportement inapproprié.

### Les compétitions :

En fonctions des compétitions, le club peut décider d'un transport en délégation obligatoire avec règlement des frais avant le départ. Le non respect de ses décisions entraînera la non participation de la gymnaste à la compétition ou de son équipe. Lors de ces déplacements, un chef de délégation est désigné par le club pour la prise en charge des gymnastes. Gymnastes et famille doivent respecter l'organisation faite en amont.

En cas d'empêchement de participation à une compétition, consécutif à une maladie ou blessure, la gymnaste majeure ou les parents de la gymnaste mineure doivent prévenir immédiatement l'entraîneur et fournir, avant le début de la compétition, un certificat médical. En cas de forfait à une compétition, non justifié médicalement, les frais d'engagement et l'amende éventuelle payés par l'association à la FFG devront être remboursés par la gymnaste au club.

La présence des gymnastes en tenue lors des palmarès clôturant une compétition est obligatoire conformément au règlement de la FFG.

### L'assemblée générale :

Chaque année, l'association organise son Assemblée Générale où sont conviés tous les membres à jour de leur cotisation.

CALAIS GRS

Règlement intérieur 2023/2024

M/Mme ..... ont pris connaissance du règlement intérieur et en acceptent tous les articles.

Le .....

Signature



